

TESTS EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation et lui permettre d'accéder à la spécialité « activités gymniques, de la forme et de la force » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

L'organisation des tests liés aux exigences préalables d'entrée en formation est proposée par l'organisme de formation dans le dossier d'habilitation et validé par le directeur régional de la jeunesse, des sports et des loisirs.

L'attestation liée aux exigences préalables d'entrée en formation de la spécialité activités gymniques de la forme et de la force est délivrée par un expert, désigné par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative, et présent à l'occasion des épreuves mises en œuvre.

Les objectifs

- Etre capable de reproduire des éléments techniques simples
- Etre capable d'ajuster sa prestation en fonction d'indications verbales ou gestuelles
- Etre capable de mémoriser un enchaînement simple

Les modalités de l'épreuve

Le candidat devra être capable de suivre, à minima, un cours collectifs de niveau débutant à intermédiaire (STEP et LIA) :

- 5' Une séquence d'échauffement
- 20' Une séquence de STEP
- 20' Une séquence de LIA
- 5' Une séquence de retour au calme

Les 2 enchaînements sont composés de pas de base. L'évolution part d'une coordination simple bras jambes et vers des changements de direction.

“
L'enseignement
sur-mesure
pour tous
les sportifs”



INSTITUT de FORMATION
du SPORT CATALAN

Evaluation (Observables)

- Exactitude de la reproduction artistique et technique (pas de base et posture du candidat)
- Placement corporel conforme aux indications verbales ou gestuelles de l'animateur
- Amélioration du placement en fonctions des indications verbales de l'animateur
- Relation « musique / mouvement » et autocorrection en cas de dérive sur l'exécution rythmique exigée
- Reproduction des enchaînements sans animateur
- Mémorisation des répertoires gestuels démontrés et reproduction conforme aux exigences techniques et rythmiques

Dispenses et équivalences

Les titulaires du diplôme fédéral suivant obtiennent l'équivalence des exigences préalables à l'entrée en formation dans la mention C :

DIPLOMES*	DELIVRE PAR
Animateur fédéral des « activités gymniques cardio-vasculaires »	FFG
Animateur fédéral 1er niveau mention « activités gymniques d'expression »	FSCF
BEES Métiers de la Forme : pré-requis	MJSVA
Initiateur fédéral Gymnastique Artistique Masculine (GAM)	FFG
Initiateur fédéral Gymnastique Artistique Féminine (GAF)	FFG
Initiateur fédéral Gymnastique Trampoline (TR)	FFG
Initiateur fédéral Gymnastique Tumbling (TU)	FFG
Initiateur fédéral Gymnastique Acrobatique (GAC)	FFG
BEESAG GAF: EPREUVE GENERALE	-
BEESAG GAF: EPREUVE PEDAGOGIQUE	-
BEES Hacumese : pré-requis assistant animateur national	MJSVA

“
L'enseignement
sur-mesure
pour tous
les sportifs”



INSTITUT de FORMATION
du **SPORT CATALAN**

*L'annexe III de l'arrêté du 10 août 2005 susvisé est complétée par deux phrases ainsi rédigées :

Les titulaires du certificat de qualification professionnelle " animateur de loisirs sportifs " sont dispensés des exigences préalables à l'entrée en formation de la spécialité " activités gymniques de la forme et de la force ", quelle que soit la mention. Les titulaires du certificat de qualification professionnelle " animateur des activités gymniques " sont dispensés des exigences préalables à l'entrée en formation de la spécialité " activités gymniques de la forme et de la force ", quelle que soit la mention. »

“
L'enseignement
sur-mesure
pour tous
les sportifs”



SELECTIONS

EPREUVE	CRITERE D'EVALUATION
<p>Ecrit sous forme de questions relatives au métier d'animateur sportif :</p> <p>Durée : 2h</p>	<p>Expression écrite : Orthographe, syntaxe, lisibilité. Structuration du devoir : Réponses adaptées aux questions, cohérence des arguments</p>
<p>Entretien oral avec le candidat éclairé par le dossier d'inscription composé de :</p> <p>Un Curriculum Vitae (état civil, études suivies, diplômes obtenus ou niveau atteint, situation professionnelle), Expériences dans le domaine des animations, Niveau de pratique sportive (disciplines pratiquées), Motivations et projet professionnel.</p> <p>Durée : 30 mn</p>	<p>Expression orale : clarté, aisance, utilité de la formation dans le parcours professionnel. Motivation : Place de la formation dans le parcours personnel. Disponibilité : Possibilité temporelle et matérielle effective de suivre la formation.</p>
<p>Epreuve de création personnelle visant à évaluer la capacité à créer puis à reproduire des enchaînements chorégraphiés</p> <p>Durée : 2 mn</p>	<p>Le candidat doit valoriser sa capacité à créer et à reproduire des enchaînements chorégraphiés. La durée de la chorégraphie est comprise entre 1'45 et 2'. Le candidat doit démontrer ses qualités artistique, se déplacer dans l'espace (zone de 49 mètres carrés délimitée par un ruban autocollant de couleur rouge de largeur cinq centimètres), changer de direction, de niveau... La durée de l'épreuve est de 45 minutes, comprenant l'échauffement du candidat, la répétition de sa chorégraphie en salle d'échauffement et le passage devant le jury.</p>

“
L'enseignement
sur-mesure
pour tous
les sportifs”

Déroulement de l'épreuve de création de chorégraphie

45 minutes d'échauffement sont prévues sur le lieu de l'épreuve, après le rappel des conditions de déroulement et d'évaluation : passage individuel des candidats dans l'ordre alphabétique - pour exécuter son enchaînement, le candidat dispose de : 1'45 à 2 minutes. L'enchaînement présenté par le candidat peut s'inspirer d'un répertoire technique relatif aux activités suivantes : gymnastique aérobic, chorégraphie de type Fitness (non accessoirisée), chorégraphie d'expression dansée (non accessoirisée). Le candidat doit démontrer les quatre exercices semi-imposés ci-dessous ; Dans le cas contraire, le jury pourra lui demander de réaliser ces mouvements en dehors de la chorégraphie présentée.

- 1 saut libre avec ou sans rotation, avec ou sans forme corporelle,
- 1 pompe sur quatre ou trois appuis,
- 1 exercice d'étirement ou de souplesse (posture ou exercice en mouvement)
- 1 exercice d'équilibre statique ou dynamique

Pénalités : 1 point par élément manquant

Surface et support : le candidat doit évoluer sur un espace limité à 7 m x 7 m, sur un sol en parquet ou autre revêtement de sol. Le candidat prévoit un enchaînement sur musique. Une sono, avec lecteur CD et USB permettant la connexion d'un baladeur ou d'un disque externe, est mise à disposition.

Mouvements interdits : En raison des équipements des installations sportives, les acrobaties gymniques (avec rotation transversale) sont strictement interdites.

Déroulement de l'épreuve en cinq étapes

Etape 1 : Le candidat se présente sur le lieu de l'épreuve à l'heure indiquée par voie d'affichage, muni de sa convocation, d'une pièce d'identité et de son emploi du temps.

Etape 2 : Après le pointage des présences, le jury affiche l'ordre de passage des passages des candidats (Alphabétique). A cet instant, les candidats ont trente minutes d'échauffement général.

Etape 3 : Le jury invite le candidat 2 minutes avant l'épreuve à se présenter devant la porte de la salle où se déroule l'épreuve. Il ne pourra y entrer que sur invitation du Jury.

Etape 4 : Le candidat entre dans la salle, installe son CD dans le lecteur et débute sa prestation. En aucun cas, il sera envisagé, et ce quel qu'en soit la raison, de recommencer l'épreuve.

Etape 5 : Le candidat quitte la salle d'examen et le jury évalue sa prestation artistique



INSTITUT de FORMATION
du **SPORT CATALAN**

Critères d'évaluation : Le candidat est évalué selon un barème de cotation établi sur 20 points et sur quatre critères à 5 points :

Le critère « technique » : l'alignement du corps

Le critère « rythme » : la relation musique – mouvement (phrase musicale, ligne mélodique,...)

Le critère « espace » : Le jury apprécie l'utilisation de l'espace d'évolution sur la base des déplacements : déplacement axial - déplacement curviligne - déplacement diagonal - déplacement latéral - déplacements combinés

Le critère « expression » : Le jury apprécie les qualités du candidat à exprimer par le mouvement ou des attitudes gestuelles, des traits d'interprétation de son choix. Le jury tient compte également de la personnalité du candidat et de sa présentation personnelle.

“
L'enseignement
sur-mesure
pour tous
les sportifs”